

fédération des élus autogestionnaires (FEA) qui se ressemble s'assemble

Cent vingt élus autogestionnaires sortis des urnes il y a deux mois, se sont retrouvés samedi et dimanche à Joinville-le-Pont, dans la région parisienne, afin de rassembler en une fédération « tous les élus résolus à exercer leur mandat, selon les principes du socialisme autogestionnaire ».

Toutes les interventions des congressistes ont, en effet, mis l'accent sur « *la volonté de remettre en cause les modalités d'exercice du pouvoir au niveau local* », estimant que les fédérations d'élus de gauche existantes, « *courroie de transmission d'organisations politiques* » ou « *rassemblements aux principes mal définis* » n'expriment pas cette volonté. De même il est apparu clairement, au cours des débats, que l'objectif n'était pas de regrouper les seuls élus du PSU, certes à l'initiative de l'opération et présents en grand nombre au congrès, mais également tous ceux qui se retrouvent d'accord dans la pratique.

Le problème très concret de la construction de la Fédération des élus autogestionnaires (FEA) a été ainsi renvoyé à la base. C'est au plan local, départemental, régional que la FEA trouvera sa véritable raison d'être. Tel est, en quelque sorte, le « serment » qu'ont fait les congressistes, confirmant par là qu'un congrès constitutif n'était, pour les autogestionnaires que la première étape d'un processus. « *Il fallait se doter, dès maintenant, d'un outil permettant une apparition*

autonome et globalisante à la fois, car les échéances politiques se précisent, n'épargnant personne », faisait remarquer l'un des responsables.

Qui peut être membre de la fédération ? La résolution d'orientation répond : ceux qui élus « *acceptent de soumettre l'exercice du mandat électif au contrôle populaire* », suscitent « *la prise en charge par les travailleurs et les habitants eux-mêmes de la gestion de leurs affaires* », préparent « *les conditions de l'instauration en France d'une démocratie socialiste autogestionnaire* ».

Les statuts de la Fédération confirment ou appuient ces choix. C'est une façon de plus de montrer que les autogestionnaires ne sauraient dissocier le

cadre de son contenu. Ainsi, selon l'article V de ces statuts, les fédérations et les associations départementales ou régionales travailleront « *en relation étroite avec l'ensemble des organisations de masse (organisations syndicales d'entreprises et du cadre de vie, comités d'usagers, etc.)* » Et pourquoi cela ? Parce que ces organisations de masse, en mettant en cause les conditions de vie actuelles « *posent le problème du pouvoir et des institutions locales, notamment dans une perspective socialiste autogestionnaire* ».

Ainsi est réaffirmée, même si cela ne figure pas explicitement dans le texte, la raison centrale qui fait que l'on est élu autogestionnaire : le soutien aux luttes anticapitalistes des travailleurs qui se mènent selon des formes et avec un contenu renouvelés, que ce soit pour l'emploi, contre le tout nucléaire, pour la lutte des soldats, des immigrés, des minorités nationales (1), etc., que ce soit pour le logement et les transports, etc. « *Ce sont les élus les moins tranquilles et les moins « pères peinards » que la France ait jamais connus* », devait remarquer à ce sujet

Gérard Pringot, l'un des trois présidents de la FEA, dans sa courte allocution de clôture. Il ne suffira donc pas de se proclamer « autogestionnaire » pour occuper une place entière dans la Fédération. Question de pratique, « question d'honneur » en quelque sorte. Face au développement probable de la fédération dans les mois qui viennent, que feront les grandes organisations politiques de la gauche traditionnelle ? Le PS a mis un barrage disciplinaire contre la double appartenance (fédération des élus socialistes/fédération des élus autogestionnaires), mais les références à l'autogestion laissent croire que certains de ses membres auraient leur place dans la fédération des élus autogestionnaires.



Quant au PCF, il est bien loin de souscrire à la stratégie autogestionnaire. Pourtant, s'adressant au congrès constitutif, le maire communiste de Joinville a tenu à affirmer que son parti se voulait attentif aux évolutions, rappelant au passage ce qui a été écrit dans « Les Communistes et l'Etat » (voir TS, n° 737) « *Des formes d'auto-organisation sociales partielles sont concevables d'emblée ou à court terme. Elles s'inscriront dans un mouvement dont la perspective est, selon nous, de conduire à l'autogestion nationale d'ensemble. Cela signifie que dans le développement du socialisme, l'Etat tendra à perdre son caractère de moyen de domination pour devenir une forme supérieure de maîtrise collective de toute la vie sociale. Dans le socialisme, les travailleurs disposeront et l'Etat organisera* ». Les élus autogestionnaires ne peuvent accepter une telle dissociation entre les travailleurs et l'Etat. Ils ne peuvent pas davantage supposer que l'Etat des travailleurs puissent naître sans destruction de l'Etat de la bourgeoisie. Il ne s'agit, cependant pas, de se montrer sectaire. Les fédérations départementales « *rechercheront le dialogue et l'unité d'action avec les fédérations d'élus engagées dans le mouvement d'unité populaire* ».

Parallèlement à ce travail de clarification quant aux orientations et aux statuts, les congressistes se sont fixés un plan de travail et ont retenu des initia-

tives, le tout axé sur les pratiques et les expériences spécifiquement autogestionnaires. Des stages de formation, des coordinations par secteurs d'interventions permettront aux élus autogestionnaires de prendre de l'étoffe. Dans les « carrefours » ont été débroussaillés certains aspects de la vie municipale : budget, plan d'occupation des sols, animation culturelle et sportive, santé, conseils juridiques.

Le « carrefour » « contrôle populaire et pouvoir populaire » a proposé « *un début de réponse (...) par la constitution d'assemblées populaires de quartier, dans la mesure où elles disposeront d'animateurs et que leur existence ne s'arrêtera pas lorsqu'un problème spécifique est résolu* ». On s'est enfin préoccupé des petites communes où « *les idées d'autogestion devraient plus facilement être développées* », parce que restant « *à l'échelle humaine* ». La FEA a aussi décidé de publier une revue (dont le premier numéro de lancement pourrait faire l'objet d'un large tirage), ainsi qu'un bulletin de liaison.

On peut s'en rendre compte : on n'a pas chômé à Joinville. Le premier dispositif des élus autogestionnaires fédérés est devenu opérationnel.

Michel CAMOUIS ■

(1) *C'est pourquoi la fédération des élus autogestionnaires n'a pas retenu le terme « national » dans son titre.*

La FEA

Sur le millier d'élus autogestionnaires sommairement recensés, plus de trois cents ont déjà fait parvenir leur adhésion. Parmi ces derniers, on compte 18% de femmes.

L'âge moyen des cent vingt élus présents à Joinville était de trente-huit ans. Un comité fédéral a été élu. Il comprend trente-six membres, dont quatre femmes. Il s'est lui-même doté d'un bureau de dix membres : trois à la présidence, trois au secrétariat, un à la trésorerie, trois sans affectations précises.

Chaque membre du comité fédéral peut proposer trois personnes pour le suppléer, à condition qu'elles soient membres de son association de base. Le comité fédéral se réunit, en principe, trimestriellement. Il peut être réuni à la demande du quart de ses membres.

La prochaine réunion du comité se tiendra le samedi 25 juin, veille de la marche nationale contre le projet de centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine. En retenant cette date, la FEA a voulu marquer, sans équivoque, le sens de son engagement. ■